



Possibilite d interrompre un cdd

Par **thomasflor**, le **14/08/2009 à 11:49**

Bonjour,

j ai signe le 8 octobre 2008, un contrat pour le remplacement temporaire d une employee en cpe. il est redife comme tel : mme x est embauche pour le remplacement temporaire de mme ... en conge parental; il est conclu pour une duree minimale d un an a compter du 8/10/2008 et pourra se prolonger jusqu au retour de mme....

Les conditions de travail sont tres dures et j ai beaucoup de route, par consequent, je ne desire pas poursuivre ce cdd; puis je arreter le 8/10/2009, a la fin de la periode miniale d un an? Peuvent ils m en empecher, sachant qu ils veulent me refaire un contrat cdd? merci de vos conseils;